

**Arrêté**  
**portant approbation de l'avenant n°3 à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**

**Le Directeur général**  
**de la Caisse des dépôts et consignations,**

Vu le code du travail ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°96-452 du 28 mai 1996 modifiée portant diverses mesures d'ordre sanitaire, social et statutaire, et notamment son article 34 ;

Vu l'arrêté du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations du 13 novembre 2009 portant transposition à l'Établissement public du statut des personnels ayant conservé le bénéfice des droits et garanties de la CANSSM ;

Vu l'avis du Comité technique de la Caisse des dépôts et consignations du 20 Mai 2019

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Sont approuvées les dispositions de l'avenant n°3 à l'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'Établissement public CDC annexées au présent arrêté.

**Article 2 :** Le Directeur des Ressources humaines du Groupe et de l'Établissement public est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié dans l'intranet de l'Établissement public.

Fait à Paris, le **17 JUIN 2019**



Eric LOMBARD